

Georges KÉPÉNÉKIAN

ÉLECTIONS MUNICIPALES ■ 28 JUIN 2020



Georges Képénékian répond aux questions de d'ANTICOR

- Les problèmes d'éthique et conflits d'intérêts dans la vie politique d'une collectivité locale comme la vôtre vous paraissent-ils centraux ou plutôt à la marge ?

Ces problèmes sont centraux car la confiance entre les citoyens et leurs représentants est primordiale pour garantir le bon fonctionnement de nos institutions et la mise en place des politiques nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie de tous. Chaque scandale mettant en lumière des problèmes d'éthique et de conflit d'intérêt est un coup de canif dans le pacte républicain, un coup de canif qui éloigne les citoyens de la politique et prête le flanc à une défiance dangereuse pour notre société.

C'est pourquoi nous serons extrêmement vigilants dès le 29 juin pour la mise en œuvre du nouvel exécutif, comme nous l'avons été dès le début de notre campagne par la signature d'une charte d'engagements moraux par chaque candidat de la liste Georges Képénékian.

- Parmi les 30 propositions d'Anticor pour ces élections, quelles sont les 3 que vous souhaiteriez mettre en place prioritairement et pourquoi?

1) «Moduler le montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux en fonction de leur participation effective aux séances plénières» car être le représentant de ses concitoyens est un engagement qui implique un certain nombre de devoirs, dont celui de participer aux prises de décisions qui impliquent la collectivité pour laquelle on est élu. Il convient néanmoins de prendre en compte l'ensemble du travail réalisé par les élus et de ne pas seulement se référer aux séances publiques (commissions, représentations, etc.).

2) «Suspendre de ses fonctions exécutives tout élu mis en examen pour atteinte à la probité» et «Retirer définitivement les fonctions exécutives à tout élu condamné pour atteinte à la probité» sont des mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement et la sérénité de la collectivité.

3) «Associer la population aux décisions par le biais de consultations ou de référendums locaux» fait partie intégrante de notre programme. Il est nécessaire d'impliquer concrètement les citoyens dans l'élaboration et le suivi des projets et des politiques qui le concernent.

- Quelles actions concrètes votre liste souhaite-t-elle mettre en place une fois élue pour garantir un fonctionnement éthique et transparent de votre collectivité?

1) La mise en place de budgets participatifs pour permettre aux conseils de quartier et aux collectifs d'habitants organisés en association, de participer plus activement et plus concrètement à la vie locale.

2) Faciliter l'accès des citoyens, notamment sur internet, à toutes les informations utiles à son implication dans la vie de la cité et au suivi des travaux et décisions du Conseil Municipal. Aujourd'hui, retrouver les informations est souvent long et fastidieux, ce qui a un effet dissuasif regrettable.

3) De rendre publique le montant des indemnités des élus, ainsi que l'ensemble des missions qu'ils accomplissent pour donner une meilleure visibilité de leur situation et de leur travail.

- De nombreux élus cumuleront les activités de conseillers à la municipalité (ou l'arrondissement concernant Lyon) et à la métropole, ce cumul des mandats et des rémunérations vous paraît-il compatible avec une vraie implication dans l'une et l'autre des fonctions ?

Lorsque l'on parle de cumul des mandats, il faut différencier les mandats exécutifs (Maire, Adjoint, Conseiller délégué) des mandats strictement délibératifs (Conseiller municipal, Conseiller d'arrondissement).

Dans le premier cas, les missions exercées et le temps à y consacrer sont très importants et nécessitent une implication pleine et entière. Il m'apparaît donc nécessaire que de telles missions ne soient pas cumulées entre elles d'une collectivité à l'autre (y compris dans les exécutifs d'arrondissement). Nous veillerons donc à ne pas permettre de tels cumuls.

Dans le second cas, les élus disposent de davantage de disponibilité et, le fait de siéger à la Métropole fluidifie la circulation de l'information entre les deux collectivités qui sont au demeurant très liées dans la mise en place et le suivi des projets et politiques locales.

Quant au cumul des indemnités, il est important qu'il soit plafonné par la loi et que la très grande majorité des élus est très loin de se rapprocher du plafond, quant ils disposent d'une indemnité (ce qui n'est pas le cas pour les conseillers d'arrondissement non adjoints par exemple).

Il n'est d'ores et déjà pas possible de cumuler une indemnité entre délégation à l'Hôtel de Ville et délégation en arrondissement.

Georges Képénékian